

## Questions au Feuilleton

## FONCTION PUBLIQUE—LES COURS DE LANGUE

## Question n° 2373—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 456 à la Deuxième Session du 29<sup>e</sup> Parlement, indiquant en partie que 526 fonctionnaires ont suivi des cours de français, et 21, des cours d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, au cours des trois dernières années, pour un montant de \$793,994, quels sont leur nom, leur poste et le ministère auquel ils sont affectés?

(Le document est déposé.)

## FONCTION PUBLIQUE—LES COURS DE LANGUE

## Question n° 2374—M. Cossitt:

Depuis que l'on a préparé la réponse à la question n° 456 de la Deuxième Session du 29<sup>e</sup> Parlement a) combien d'autres fonctionnaires ont suivi ou suivent actuellement, aux frais du public, des cours (i) de français (ii) d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, b) à combien s'élève à cet égard la dépense, c) quels sont le nom et le poste de ces fonctionnaires ainsi que les ministères en cause?

(Le document est déposé.)

## POSTES—LA SOCIÉTÉ BATTERTON MAIL SERVICES LTD.

## Question n° 2411—M. McKenzie:

1. Le courrier du gouvernement est-il expédié ou recueilli quotidiennement par des camions de la société Batterton Mail Services Ltd. dans la région d'Ottawa et, dans l'affirmative, a) où, b) de quelle catégorie de courrier s'agit-il, c) en vertu de quels contrats?

2. Cette société distribue-t-elle la documentation des divers ministères ou agences et, dans l'affirmative, quel en est le coût annuel pour chacun d'entre eux?

(Le document est déposé.)

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je dois pour la seconde fois soulever cette question. Cela me déplaît, mais lorsque le gouvernement refuse de communiquer des renseignements qu'il a sûrement à sa disposition, on ne peut que conclure qu'il méprise la Chambre. Le 23 mai dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la simple question suivante qui porte le n° 2542:

Le traitement des Canadiens, à l'emploi de l'Organisation des Nations Unies ou d'une agence ou d'un organisme sous son égide, est-il exempt d'impôt?

Deux mois plus tard, cette question demeure toujours sans réponse. Pourquoi? Serait-ce qu'il pourrait être embarrassant que certains des employés des Nations Unies paient de l'impôt, alors que d'autres n'en paient pas?

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement au sujet de questions inscrites au *Feuilleton* qui demeurent sans réponse. Le 20 mai, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 2527 marquée d'un astérisque. On n'y a encore répondu. Je ne puis concevoir pourquoi on n'y a pas répondu immédiatement. En toute justice, je dois dire que j'ai reçu aujourd'hui la réponse à une question inscrite en mon nom. Je voudrais avoir l'assurance qu'on répondra à cette question en temps opportun, peu importe que le principal secrétaire du premier ministre (M. Trudeau) demeure en fonction.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je présume que la question qu'il a inscrite au *Feuilleton* a été renvoyée à mon ministère et, même si je n'en ai pas été saisi personnellement, je vais l'examiner sans tarder.

[M. Herbert.]

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de mettre en délibération l'avis de motion n° 40 portant production de documents?

Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

## LE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX DU 30 JANVIER 1975

## Motion n° 40—M. Forrestall

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil des ports nationaux du 30 janvier 1975 dont on a fait état dans la réponse à la question n° 1899 concernant certains pouvoirs au port de Montréal que le Conseil aurait délégués à un comité exécutif relativement aux activités courantes de ce port.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je propose la motion au nom du député.

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le Conseil des ports nationaux ne rend pas publics les extraits de ses procès-verbaux. Toutefois, comme le ministre des Transports (M. Marchand) a toute latitude pour rendre publics les questions de politique relatives à la délégation de pouvoir aux autorités portuaires, aux comités exécutifs et aux administrateurs des ports de Montréal et de Vancouver, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le texte de la politique adoptée par le Conseil le 29 janvier 1975. Je demande donc que la motion soit retirée.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a indiqué son intention. En l'absence du député, et étant donné qu'il est inhabituel de voir le gouvernement fournir de l'information de n'importe quelle nature, je me permets, au nom du député, d'accepter la suggestion du secrétaire parlementaire.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LE RÔLE DU CANADA DANS LA CONSTRUCTION D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN ARGENTINE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question précise et importante dont l'étude s'impose de toute urgence, soit le rôle du Canada dans la construction d'un réacteur nucléaire près de Cordoba, en Argentine, rôle qui s'exerce malgré l'absence de garanties suffisantes.